

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 DECEMBRE 1970, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition de plusieurs immeubles situés rue Maréchal Leclerc dont celui de Monsieur PONAMA pour le prix de 8 071 720 Frs CFA.

Cette opération, je vous le rappelle, devrait permettre de résoudre en partie le problème de la circulation et du stationnement dans les artères situées à la périphérie du Grand Marché.

Monsieur PONAMA m'a fait savoir toutefois qu'il serait disposé à céder son immeuble pour le prix de 10 000 000 Frs CFA, soit une majoration de 25 % par rapport à l'évaluation du Service des Domaines.

Je propose, Mesdames et Messieurs, l'acquisition de ce terrain au prix demandé pour les raisons suivantes :

L'estimation du terrain PONAMA effectuée par le Service des Domaines datant de plus de 8 mois, il ne fait aucun doute qu'en cas de recours à la procédure d'expropriation, la Municipalité serait amenée à payer une indemnité qui dépasserait de loin les 25 % de majoration que Monsieur PONAMA souhaite obtenir. Ce cas s'est produit pour d'autres acquisitions et il a été constaté que la réévaluation se traduisait par une augmentation pouvant aller jusqu'à 80 %.

Dans le souci d'éviter de recourir à la procédure d'expropriation, et compte tenu de l'intérêt que présente l'acquisition de cet immeuble, je vous demande :

- d'accorder la majoration de 25 %, sollicitée par Monsieur PONAMA et de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de son terrain pour la somme de 10 000 000 Frs.
- de solliciter de Monsieur le Préfet un arrêté déclarant d'utilité publique cette acquisition en vue d'obtenir l'exonération des droits d'enregistrement.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 45 910 000 Frs CFA que nous a consenti la C.E.P.R., au chapitre 901, article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Si nous expropriions, cela nous reviendra plus cher. Cela aura lieu dans un an et les prix auront augmenté. Nous en avons fait l'expérience avec les terrains MOUROUVIN et VINSON.

M. LAPIERRE. - Quelle est la superficie de ce terrain ?

LE MAIRE. - C'est un petit terrain, mais il est situé dans la rue Maréchal Leclerc où les terrains atteignent un prix très élevé.

M. RIVIERE. - Y-a-t-il également des maisons sur ce terrain ?

LE MAIRE. - Il y a un magasin de coiffure et une alimentation.

M. RIVIERE. - Il faut donc demander à Monsieur PONAMA de payer les indemnités aux locataires.

LE MAIRE. - Ces indemnités sont déjà prévues sur le budget communal.

M. BEDIER. - C'est un terrain insignifiant.

LE MAIRE. - C'est une verrue dans notre parking.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

x

x

x